

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique ferme éolienne de Puyravault et Chambon

**De :** FALLOURD Aline <Aline.Fallourd@unicem.fr>

**Date :** 02/05/2019 18:13

**Pour :** "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

**Copie à :** DUDILOT Frédéric <Frederic.DUDILOT@unicem.fr>, BERTON Joelle <Joelle.BERTON@unicem.fr>, DELHAYE Christophe <Christophe.DELHAYE@unicem.fr>, "GAZZARIN, Patrice (Guerville) FRA" <pgazzarin@gsm-granulats.fr>, AUDOIN Vincent <audoin.pres@orange.fr>, Laure Fontaine <laure.fontaine@imerys.com>, PERRET, Loïc <loic.perret@colas-co.com>, "HAOUASSI, Boris (ST-PORCHAIRE)" <boris.haouassi@colas-so.com>

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

L'UNICEM Nouvelle-Aquitaine représente les entreprises spécialisées dans l'extraction et la production de granulats (calcaires, éruptifs, alluvionnaires, recyclés), de minéraux industriels (silice, calcaire pour la chaux, les amendements agricoles, gypse pour plâtre, roches ornementales...) et dans la production et le transport de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortiers, pompes à béton, adjuvants ...).

En Nouvelle-Aquitaine, la filière compte 345 entreprises, 740 établissements productifs et représente 4 300 emplois directs et 20 000 emplois indirects non délocalisables pour un chiffre d'affaires global de plus d'1 milliard d'euros annuel.

Les entreprises de la filière Carrières et Matériaux de Construction, contribuant directement au dynamisme et à l'attractivité du territoire, sont conscientes de leur double responsabilité d'acteurs économiques de premier plan pour les territoires et de gestionnaires d'une ressource clé pour le cadre de vie et l'aménagement du territoire.

A ce titre, la profession s'engage en faveur du développement durable depuis plusieurs décennies à travers la Charte Environnement des Industries de Carrières créée en 1992, et le déploiement depuis quelques années auprès de nos entreprises, d'une Charte RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) prenant en compte l'ensemble des thématiques du développement durable.

Aussi, nous souhaitons souligner l'intérêt du projet de parc éolien sur les communes de Puyravault et Chambon, visé par l'enquête publique. Dans le respect des règles d'urbanisme et environnementales, ce projet s'inscrit dans le processus de transition énergétique par le développement d'énergies renouvelables et s'intégrera dans un développement local et durable. De plus, la construction de ce parc éolien sera source d'emplois, durant la phase de travaux mais également par la suite lors de son exploitation, contribuant ainsi au développement d'une économie locale en secteur rural, non délocalisable et s'appuyant sur les ressources naturelles du territoire.

Nous souhaitons donc vous faire part de notre avis favorable quant à la création de ce parc éolien.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Pour le Président,

**Aline FALLOURD**  
Chargée de mission  
06.38.63.54.51



**UNICEM Nouvelle-Aquitaine**

Délégation territoriale Poitou-Charentes

21 rue Claude Berthollet - ZI République III  
86000 POITIERS

05.49.38.15.80

nouvelle-aquitaine@unicem.fr

[www.unicem.fr](http://www.unicem.fr)

